



Mon fils mineur est convoqué pour violence

Par **nella84**, le **04/01/2017** à **19:08**

bonsoir, il y a un mois de novembre, mon fils a eu une altercation avec une enfant autiste de son collège. Celle-ci l'embêtait depuis plusieurs semaines (frottements intempestifs, elle le collait et ne voulait pas le lâcher), un jour mon fils a littéralement "pété les plombs" et a craqué, il l'a poussée avec un geste d'étranglement. convocation CPE, avec les parents de la petite, tout le monde s'est expliqué et mon fils s'est excusé, il a reconnu qu'il avait craqué, c'est un bon élève qui n'a jamais eu de problème jusque-là. Et aujourd'hui appel de la gendarmerie, les parents de la petite ont porté plainte pour violences volontaires. coup de massue pour moi. comme les parents ont porté une plainte globale (5 enfants au total sont concernés), je ne peux m'enlever de l'esprit qu'ils cherchent une compensation financière, vu que de mon point de vue tout avait été mis à plat en novembre. Que risque mon fils? (il a 14 ans et la petite doit avoir 12 ans ou 13 ans je crois) et plus directement qu'est-ce que mon ex mari et moi risquons vu que nous sommes pénalement responsables..?

Par **Visiteur**, le **04/01/2017** à **20:31**

Bonsoir, Vous dites que 5 enfants sont concernés !?!? Par quoi ?

Par **nella84**, le **04/01/2017** à **20:35**

on reproche aux autres enfants des brimades à l'encontre de la petite autiste, l'un d'eux lui aurait craché dessus, m'a dit la gendarme qui m'a téléphoné. Personnellement, même si je n'excuse pas le geste qu'a eu mon fils, c'est plutôt mon enfant qui a été harcelé par la petite

pendant des semaines.

Par **Visiteur**, le **04/01/2017 à 23:37**

Il vous reste à plaider le geste tel que vous nous l'avez décrit ici. La justice suivra son cours, mais il n'y a pas gros risque à mon avis.

Par **nella84**, le **05/01/2017 à 08:15**

merci de votre réponse. audition le 16/1 prochain à la gendarmerie. on verra bien. pas évident de rester zen quand même.

Par **morobar**, le **06/01/2017 à 08:15**

Bonjour,
[citation]mon ex mari et moi risquons vu que nous sommes pénalement responsables..?
[/citation]
Pas en France.
Vous êtes civilement responsable, mais c'est l'auteur des faits qui reste le SEUL responsable pénal.